

(N° 13.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1870.

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1871.**

*(Voir le N° 51, session extraordinaire de 1870; le N° 8, session 1870-1871  
de la Chambre des Représentants, et le N° 2 du Sénat.)*

Présents : MM. LAOUREUX, Président; le Baron DE MAN D'ATTENRODE, FORTAMPS,  
BISCHOFFSHEIM, BETHUNE, DEVADDER et le Baron VAN CALOEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Recettes et Dépenses pour ordre de l'exercice 1871 a été évalué respectivement au chiffre de quatre-vingt-treize millions deux cent soixante-dix mille francs (93,270,000 francs).

Le Projet a été admis par les six sections de la Chambre des Représentants, dont quatre sans faire la moindre observation.

La Section centrale l'a adopté à l'unanimité de ses membres.

Votre troisième Commission, Messieurs, vous en propose également l'adoption à l'unanimité des membres présents.

*Le Président,*  
G.-J. LAOUREUX.

*Le Rapporteur,*  
BARON VAN CALOEN.